

LE SYSTÈME POLITIQUE EN BULGARIE

Antony Todorov

In : De Waele J.-M., Magnette P. Les démocraties européennes. Armand Colin, Paris, 2008. pp. 69-86.

Le système politique contemporain en Bulgarie est issu de la transition post-communiste après 1989, qui réunit à la fois l'institutionnalisation de la démocratie politique et le passage vers une économie de marché. Dans cette transformation politique, mais aussi économique et sociale, plusieurs modèles institutionnels sont mobilisés pour servir de référence dans les débats politiques et l'organisation des pouvoirs publics. D'un côté un héritage historique semble être utilisé, des références sur la Bulgarie moderne apparue avec l'indépendance en 1878 sont nombreuses au début de la transition. Mais beaucoup plus des modèles d'origine étrangère (l'Europe, les Etats-Unis) sont repris pour la construction de la nouvelle structure institutionnelle de la démocratie pluraliste et de l'État de droit en Bulgarie. Ces références étrangères font partie de toute une culture politique nationale, où la modernisation était souvent vue comme une poursuite des modèles européens et occidentaux, opposés à l'héritage oriental et ottoman. La transition politique oppose aussi les modèles occidentaux au régime communiste, largement interprété comme une invention russe, donc venue de l'expérience de l'Est. (cf. Todorov 2003)

La transition post-communiste a un début symbolique pour tous les pays de l'Europe centrale et orientale – la chute du mur de Berlin en novembre 1989. Pour la Bulgarie le 10 novembre 1989 la démission de l'ancien chef d'État et chef du PC Todor Jivkov donna le début de la transformation. Deux protagonistes principaux de la transition naissent : une élite de réformateurs au sein du PC au pouvoir d'un côté, et une nouvelle élite politique au sein des mouvements de dissidence intellectuelle et de droits de l'homme. Les négociations entre ces deux élites, institutionnalisées dans la « table ronde » (janvier – mai 1990), mettent les grandes axes du système politique de la Bulgarie post-communiste. Les décisions de la « table ronde », une institution hors constitution, mais efficace politiquement, touchent les caractéristiques fondamentales de la transition institutionnelle : suppression du « rôle dirigeant du Parti communiste », création de l'institution du Président de la république élu par le parlement et remplaçant l'ancien Conseil d'État, préparation des élections pour une Assemblée constituante, suppression de « populaire » dans l'intitulé officiel de l'État. La particularité de ces premiers mois de la transition politique consiste dans le fait, que les décisions de la « table ronde » deviennent amendements constitutionnels et lois suite du vote du dernier parlement communiste, élu en 1986. Vingt-quatre organisations politiques et syndicales prennent part dans la « table ronde », mais parmi lesquelles le PC, qui en avril 1990 met le début d'un nouveau parti – le Parti socialiste bulgare (PSB), et la coalition de 13 organisations de l'opposition (l'Union des forces démocratiques – UFD) sont les principales. (Kalinova, Baeva 2003 : 251-262).

En juin 1990 une Grande assemblée nationale (GAN) est élue, avec une majorité du PSB (ex-communiste) en dépit des attentes de l'opposition démocratique. Mais les décisions constitutionnelles de cette assemblée ne sont pas en effet possibles sans les voix de l'opposition anticommuniste, ce qui met dès le début le processus constitutionnel sous l'influence du compromis politique. En août 1990 l'Assemblée élit le chef de l'UFD Jelio Jeleu président de la république, avec un vice-président, Atanas Semerdjiev, général de l'armée lié au PSB. Ce fut déjà une nette manifestation

du compromis politique du début de la transition postcommuniste en Bulgarie, suivie par la formation d'un premier gouvernement non communiste avec la participation du PSB et de l'UFD. La nouvelle constitution est adoptée en juillet 1991 par le vote de 309 de tous les 400 députés (ex-communistes et anti-communistes confondus), avec une majorité de plus des deux tiers des députés, une majorité qualifiée requise par les statuts de la GAN. (Kalinova, Baeva 2003 : 274)

1. République parlementaire avec régime semi-présidentiel.

La Constitution de la République de Bulgarie établit le régime politique actuel d'une république parlementaire (art.1), où le pouvoir politique émane du peuple et réside au sein de l'assemblée des représentants du peuple. Le régime politique institué reprend les caractéristiques de la démocratie pluraliste avec des garanties pour les droits de l'homme et la séparation des pouvoirs. L'effort des constituants est de remplacer l'ancien régime communiste de parti unique¹, centralisé et complètement sous l'emprise de la hiérarchie du PCB, par un régime pluraliste, décentralisé, où les pouvoirs sont clairement séparés et autonomes. En même temps l'esprit de compromis, la peur de voir apparaître une institution qui soit puissante et monopoliste, la volonté de ne permettre à aucun parti d'acquiescer un contrôle sur le système politique, poussent les députés de l'Assemblée constituante à adopter un régime constitutionnel dit « semi-présidentiel », dans lequel le gouvernement issu de la majorité parlementaire est contrebalancé par un président faible, mais symboliquement important, parce qu'élu au suffrage universel. (Cf. Frison-Roche 2005).

La Constitution introduit un régime démocratique de gouvernement : la souveraineté appartient au peuple, le pluralisme politique est un principe fondamental, les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire sont séparés, les citoyens jouissent de droits égaux, la propriété privée est garantie. Le régime politique institue aussi un État laïque, où les institutions religieuses sont séparées de l'État. L'organisation de l'État est unitaire, des unités territoriales autonomes ne sont pas admises. Une particularité du nouveau régime constitutionnel est l'interdiction des partis politiques créés sur la base ethnique, religieuse ou raciale. Les raisons de cette interdiction formelle, souvent critiquée par certaines organisations internationales tel le Conseil de l'Europe, proviennent de l'histoire récente des années 1980, quand le régime communiste entreprit un changement massif par force des noms personnels des Turcs bulgares, ce qui mobilisa une opposition politique des mouvements pour les droits de l'homme et en effet fut le début de la fin du régime. La restitution des noms turcs en 1990 par le gouvernement communiste qui succéda à T. Jivkov, produisit l'apparition de quelques mouvements nationalistes au sein même du PSB, qui réclamaient des mesures contre toute manifestation séparatistes. (cf. Kalinova, Baeva 2003 : 255; Capedevielle, Rey, Todorov A. 1994 ; Karasimeonov 1995). Maintenir la paix ethnique, ne pas permettre une désagrégation de la société en fonction des différences ethniques et religieuses (une minorité Turque importante de 10% de la population existe en Bulgarie) – tels étaient les motifs des constituants pour établir le texte interdisant les partis ethniques.

¹ En effet pendant le communisme à part le PCB, il y avait aussi un autre parti – l'Union agrarienne populaire bulgare (BZNS), qui était l'allié officiel des communistes et n'avait pas de rôle politique propre.

En même temps cette formule constitutionnelle n'interdisait pas dans la pratique l'existence du Mouvement pour les droits et les libertés (MDL), le parti représentant la minorité Turque qui reste un parti laïc et sans références officielles ethniques.²

Le régime politique institué par la Constitution de 1991 est caractérisé aussi par un certain éclectisme institutionnel. D'abord, parce que les constituants suivent des modèles institutionnels différents : américain, français, allemand. On voit un président de la république élu au suffrage universel comme en France, mais suppléé par un vice-président comme aux États-Unis. Le Premier ministre propose les ministres à l'approbation du parlement, pourtant le gouvernement n'est pas voté « en bloc », mais chacun de ces membres est élu à titre individuel. L'Assemblée nationale est unicamérale, mais une Cour constitutionnelle souvent remplace une seconde chambre absente du système. (cf. Kolarova, Dimitrov 1995; Karasimeonov 1996).

Le pouvoir législatif appartient à l'Assemblée nationale, composée de 240 députés, élus directement par le peuple. Il n'y a qu'une seule chambre, ce qui est la tradition historique en Bulgarie depuis 1878. Ce système en effet amplifie le poids politique des partis au parlement – tout dépend des majorités parlementaires et des compromis entre les grands acteurs politiques. L'Assemblée adopte les lois, élit le gouvernement et un tiers des juges constitutionnels, vote des amendements à la Constitution. La Constitution admet aussi une Grande assemblée nationale avec des pouvoirs constitutifs, composée de 400 députés, pour décider au sujet d'un nombre limité de questions constitutives.

Le manque d'une seconde chambre transforme le rôle institutionnel de la Cour constitutionnelle. Cette institution est organisée sur le modèle allemand mais aussi français. La Cour constitutionnelle dépend du rapport de force entre les partis politiques, surtout quand il y a une différence de l'appartenance politique du président et de la majorité gouvernementale. Souvent elle est saisie pour résoudre des différences politiques au sein du parlement pendant le processus législatif et de cette façon la Cour constitutionnelle remplace une seconde chambre parlementaire. (Bliznashki 1995 : 29-30).

Répartition des sièges à l'Assemblée nationale (1990-2005)

Année	1990		1991		1994		
	Sièges	%	Sièges	%	Sièges	%	
	400		100	240	100	240	100
BZNS	16	4,0	—	—	—	—	—
BBB	—	—	—	—	15	6,3	
PSB	211	52,8	106	44,2	125	52,1	
MDL	23	5,8	21	8,8	15	6,3	
OPT	2	0,5	—	—	—	—	—
NS	—	—	—	—	18	7,5	
UFD	144	36,0	110	45,8	69	28,8	
Autres	3	0,8	—	—	—	—	—

² Le MDL eut une évolution spectaculaire d'un parti fortement ancré dans la minorité turque vers un parti libéral, qui fut admis comme membre titulaire à l'Internationale libérale et depuis 1997 essaya d'élargir avec succès son influence électorale parmi les Bulgares ethnique.

Année	1997		2001		2005	
	Sièges	%	Sièges	%	Sièges	%
	240	100	240	100	240	100
Ataka	—	—	—	—	21	8,8
BBB	12	5,0	—	—	—	—
BNS	—	—	—	—	13	5,4
BSP	58	24,2	48	20,0	82	34,2
BEL	14	5,8	—	—	—	—
DPS	19	7,9	21	8,8	34	14,2
DSB	—	—	—	—	17	7,1
NDSV	—	—	120	50,0	53	22,1
SDS	137	57,1	51	21,3	20	8,3

Le gouvernement est responsable devant l'Assemblée nationale. La particularité du système est que les ministres ne peuvent pas en même temps occuper d'autres fonctions élues, telles de députés, de maires ou de conseillers municipaux. Cette claire séparation des pouvoirs concentre d'avantage le centre politique du pouvoir au sein de l'Assemblée et des groupes politiques, qui la composent. Les ministres, n'ayant pas d'autres ressources politiques que celle des leurs partis respectifs, dépendent fortement de leur groupe parlementaire, même quand ils sont indépendants : les décisions les plus importantes sont prises par le groupe parlementaire avant de les faire passer à la séance plénière et au gouvernement. Cette véritable force politique des partis représentés au parlement est une des caractéristiques majeures du système politique en Bulgarie. Souvent les partis deviennent de clubs clientélistes, qui agissent en fonctions des intérêts privés des groupes sociaux qu'ils contactent et avec lesquels ils s'arrangent pour acquérir leur soutien. Le clientélisme politique est une des accusations les plus répandues dans les débats entre les partis en Bulgarie.

Le président de la république, élu au suffrage universel, incarne l'unité nationale et possède un pouvoir dit « neutre », tant qu'il est en effet responsable de la balance et de la coopération entre les différentes institutions publiques. Le président n'a pas beaucoup de pouvoirs – il semble plus « faible » que son collègue en France, aussi très faible par rapport au pouvoir du président en Russie. A part les pouvoirs présidentiels conventionnels (rôle limité en politique étrangère, commandant en chef des armées, nomination des ambassadeurs et d'un tiers de la Cour constitutionnelle, pouvoirs d'amnistie), le président bulgare n'a pas le droit de dissoudre le parlement et se limite au veto législatif suspensif, qui peut être surmonté avec une majorité absolue des députés. Le président ne possède pas d'initiative législative, comme s'est le cas dans certaines autres républiques ayant choisi le modèle semi-présidentiel. En effet le président ne peut pas remplacer le gouvernement et nombre de ses prérogatives ne sont réalisables qu'en accord avec le Premier ministre (nomination des ambassadeurs et des généraux de l'armée). En même temps le président a un rôle symbolique très fort, surtout parce qu'il est élu au scrutin direct et forme pendant le second tour de l'élection une majorité présidentielle, qui n'est pas organisée ni mobilisable à chaque moment, mais qui a une signification politique importante dans le rapport des forces entre les partis. Politiquement le président de la république peut renforcer la majorité gouvernementale, si elle le reconnaît comme étant l'un des siens, peut aider son parti

d'augmenter son audience électoral, ou, le cas opposé, si le candidat perd les élections, accélérer la chute électorale de son parti.³

Liste des Présidents de la République 1989 – 2005

Chef d'État	Années	Remarque
Petar Mladenov	1989-1990	Président du Conseil d'État et Président de la République après 1990. Communiste.
Jelio Jeleu	1990-1996	Élu par l'Assemblée nationale en 1990 et réélu en 1992 aux élections générales. UFD.
Petar Stoyanov	1996-2001	Élu avec le soutien de l'UFD.
Georgi Parvanov	2001-2006	Élu avec le soutien du PSB.
Georgi Parvanov	2006-	Réélu avec le soutien du PSB et du MDL.

Le pouvoir exécutif est aux mains du gouvernement, élu par l'Assemblée nationale. La procédure de l'élection du gouvernement débute par un mandat, que le président de la république donne au chef du plus grand des groupes parlementaires pour former une majorité. L'Assemblée nationale élit le premier ministre et sur sa proposition, la structure du gouvernement et les ministres. Le gouvernement est un organe institutionnel collégial, composé d'une vingtaine de ministres, qui siège sous la présidence du premier ministre. Celui-ci nomme les vice-ministres qui forment, dans chacun des ministères, le cabinet politique du ministre. Le gouvernement est responsable de la politique intérieure et extérieure de l'État. À part les ministères, le gouvernement peut instituer des agences publiques dans divers domaines des politiques publiques, dont les chefs, n'ayant pas la qualité de ministres, sont nommés par le premier ministre.

La répartition des ministères est toujours en Bulgarie une activité d'intérêt majeur pour les partis politiques, surtout quand il s'agit de gouvernement de coalition.⁴ Dans plusieurs cas des négociations longues et épuisantes mènent au consensus des participants dans la majorité gouvernementale au sujet des ministres, des vice-ministres, des présidents des agences gouvernementales et des gouverneurs régionaux (en tout il s'agit de quelques 120 postes gouvernementaux de l'administration centrale). Il faut y ajouter aussi des postes comme les chefs des missions diplomatiques (une cinquantaine) et quelques autres hauts administrateurs pour se rendre compte qu'au moment d'un changement gouvernemental au moins 200 postes dans la haute administration sont objet de négociations politiques entre les partis au pouvoir. Il s'agit ici de postes de nature politique, qui ne tombent pas dans la catégorie des postes de la fonction publique, gérée par une loi spéciale instituant partout des concours pour la sélection des fonctionnaires et une indépendance par rapport au niveau politique. Mais en pratique souvent les gouvernements nouvellement élus procèdent à des changements importants au sein de l'administration publique, surtout avant l'adoption de l'actuelle législation à ce sujet. La presse a introduit le terme de « balai » pour décrire ce type de pratiques gouvernementales. Depuis 2001 une certaine stabilisation de la fonction publique par

³ Comme c'était le cas du BSP après l'élection de son chef G. Parvanov à la présidence de la République en 2001, ainsi que la décomposition du CDC après 2001 suite de la perte des élections par l'ancien président P. Stoyanov.

⁴ En effet tous les gouvernements depuis 1991 sont des gouvernements de coalition, même si souvent il y a un parti dominant.

rapport à l'ingérence politique s'établit, ne fut-ce que le résultat d'une certaine continuité politique au sein du gouvernement.

Liste des Premiers ministres 1989 - 2005

Premiers ministres	Années	Remarques
Georgi Atanasov	1986-1990	Communiste. Démissionne, remplacé par un gouvernement de transition.
Andrey Lukanov	1990	PC / PSB. Deux gouvernements consécutifs. Démissionne.
Dimitar Popov	1990-1991	Non partisan avec des ministres du PSB et de l'UFD. Remplacé après élections remportées par l'UFD.
Filip Dimitrov	1991-1992	UFD. Démissionne.
Lyuben Berov	1992-1994	Non partisan, supporté par le MDL, le PSB et certaines fractions de l'UFD. Démissionne.
Reneta Indzhova	1994-1995	Gouvernement ad interim.
Zhan Vienov	1995-1997	PSB. Démissionne.
Stefan Sofiyanski	1997	Gouvernement ad interim.
Ivan Kostov	1997-2001	UFD. Défaite électorale.
Simeon de Saxe-Cobourg-Gotha	2001-2005	MNSD et MDL. Défaite électorale.
Sergey Stanishev	2005-	BSP, MNSD, MDL.

2. Pouvoir central et pouvoir local.

Le pouvoir central est organisé aussi dans les entités locales. Il existe en Bulgarie 28 régions administratives, dans lesquelles le premier ministre nomme des gouverneurs (préfets), responsables de l'action publique. Les ministères, eux aussi, ont leur institutions locales, telles les directions régionales du ministère de l'intérieur, les inspections régionales du ministère de l'environnement, les inspectorats régionaux du ministère de l'éducation nationale, les centres régionaux de l'assistance sociale ou les bureaux régionaux de travail du ministère du travail et de l'assistance sociale etc. Cet ensemble d'organismes divers réalise la politique de l'État au niveau régional. Souvent ces postes régionaux sont objet de négociation politiques entre les composantes de la majorité gouvernementales. L'ampleur de cet intérêt est en relation avec le nombre de ces fonctions – il s'agit en effet de quelques 100 postes de chefs d'instances délocalisées.

L'autogestion locale en Bulgarie est organisée au niveau des municipalités (communes), au nombre de 267. Le président de la République a le pouvoir d'instituer de nouvelles entités municipales et souvent des lobbies locaux interviennent pour arriver à constituer une nouvelle municipalité (depuis 2001 neuf nouvelles municipalités sont apparues). Chaque municipalité élit un conseil municipal et un maire au suffrage direct tous les 4 ans. Le maire dans le système bulgare est relativement faible, parce que ses actions, la gestion du budget, les nominations passent par l'approbation du conseil municipal, où les partis politiques et les lobbies locaux sont très puissants.

Il n'existe pas d'autogestion au niveau régional – les régions sont des entités administratives et non autogestionnaires. Ce fut un changement majeur par rapport au régime communiste précédent, où les autorités locales avaient souvent une autonomie importante et jugée même dangereuse pour le pouvoir central, mais qui était réduite par le rôle dominant des instances locales du Parti communiste au pouvoir. Ce manque de niveau intermédiaire d'autogestion locale entre le gouvernement et les municipalités mène à une situation particulière en Bulgarie, où les maires des grandes villes comme celles de Sofia, Plovdiv, Varna, Russe, Bourgas, ont beaucoup plus d'influence sur les décisions des autorités centrales au sujet du développement local, que leurs collègues des petites municipalités. Cette situation en effet agrandit les disparités entre les municipalités en Bulgarie, en élargissant les différences entre grandes et petites communes.

Le manque de niveau intermédiaire d'autogestion locale produit aussi une autre particularité – le renforcement, surtout ces dernières années depuis les élections locales de 1999 des lobbies politiques locales en dehors des partis politiques, souvent dépendant des groupes d'intérêts locales avec des activités non pas toujours légales. En effet peu de partis ont des organisations de base dans toutes les municipalités (le parti socialiste, l'UFD jusqu'à la dernière scission, les agrariens). La plupart des partis sont représentés dans les grandes et les moyennes villes, certains partis ont une audience régionale (comme le MDL parmi la communauté Turque, concentrée dans deux régions). Cela facilite nombre de lobbies locaux dans des communes plus petites de remplacer les partis politiques. Même si souvent les partis agissent dans ces conditions d'une manière opportuniste en s'alignant aux représentants de ces lobbies, ces derniers restent en dehors de toute relation à la politique et très souvent ne représentent que des intérêts privés restreints et parfois mafieux. D'un autre côté la croissance du nombre des candidats indépendants aux élections locales pour les postes des maires depuis 1999 est le résultat aussi d'une baisse de la popularité de tous les partis politiques, accusés et soupçonnés de corruption et de manque de dialogue avec la société.

Les alliances entre les partis politiques pendant les élections locales sont aussi une des sources pour la baisse de leur popularité. Souvent les élites locales créent des coalitions politiques jugées inacceptable au niveau national, ce qui amplifie d'avantage les réticences par rapport à la sincérité des chefs politiques.

3. Partis politiques et élections.

À part la Constitution de 1991 (art. 10 et 42), les élections sont réglées par la Loi pour l'élection des représentants du peuple (2001, amendée plusieurs fois en 2002 et 2005), la Loi pour l'élection du président de la République (1991, amendée 1996, 1998, 1999, 2001 et 2005), la Loi pour les élections locales (1995, amendée plusieurs fois). Depuis 2002 il y a une discussion politique sur l'élaboration d'un code électoral, qui puisse réunir les dispositions sur toutes les élections, mais pour le moment le projet existant reste en suspens. La Constitution en Bulgarie établit le suffrage universel, égal, direct avec un scrutin secret pour tout citoyen bulgare ayant accompli 18 ans et ayant les droits politiques. Les citoyens avec une résidence à l'étranger ont aussi le droit de participer au scrutin, s'il y a des bureaux de vote dans le pays de leur résidence permanente. Ce droit s'applique pour les élections parlementaires et

présidentielles, mais pas pour les élections municipales. La loi en Bulgarie n'établit pas le vote obligatoire – les citoyens ont le droit de voter ou de ne pas voter.

Le système électoral utilisé pour élire le Président et les maires des municipalités est majoritaire en deux tours, si au premier aucun des candidats n'a obtenu 50% + 1 des voix exprimées. Pour les élections présidentielles une participation minimale de 50% est requise au premier tour. Pour l'élection du Parlement, actuellement (et depuis 1991) un système de représentation proportionnelle dans 31 circonscription électorale est appliqué. Les circonscriptions coïncident avec les régions administratives, ce qui facilite la gestion du processus électoral et évite les divergences au sujet du découpage électoral. Les listes partisanes sont bloquées – les électeurs ne peuvent pas ajouter ou remplacer les noms des candidats, ni changer leur place. Ce système donne beaucoup de pouvoir aux partis politiques de construire les listes, ce qui provoque au sein de l'opinion publique des réticences et surtout la perception, que pour les candidats en tête des listes les élections sont plus ou moins décidées à l'avance. (cf. Karasimeonov 2001; Todorov A. 2001).

Depuis les élections municipales de 2003 un bulletin intégral est utilisé, qui comporte les noms des listes dans la circonscription. Avant on utilisait des bulletins séparés pour chacune des listes, en couleurs ou avec des bandes en couleurs, ce qui était souvent objet de conflits entre les partis politiques, quand ils prétendaient avoir le droit d'utiliser la même couleur. Pour les élections parlementaires de 2005 on utilisait un bulletin intégral et en dépit des craintes, que ce type de bulletin éliminera les citoyens illettrés, on n'a pas eu des plaintes de ce genre. Pourtant le nombre des bulletins nuls a augmenté, mais pas d'une manière importante.

Pour la répartition des sièges au parlement la formule de d'Hondt est utilisée, avec un seuil de 4% pour les partis et les coalitions qui participent aux élections. Le seuil était critiqué lors des élections précédentes parce qu'il éliminait beaucoup de partis et dévalorisait beaucoup de voix (pour les listes non élues il y avait 20% des inscrits en 1991, 14% en 1994 mais déjà 4,8% en 1997). Le seuil électoral de 4% n'a pas empêché en 2005 de voir 7 groupes politiques (partis et coalitions) d'entrer au parlement. L'application de la formule de d'Hondt existe depuis 1991, mais parfois produit des résultats contestables – on voit par exemple une liste partisane dans une circonscription obtenir 30% des voix et pourtant ne gagner aucun mandat de cette circonscription à cause de la redistribution secondaire des mandats pour arriver à la conformité avec le score national.

Les listes électorales sont établies par les municipalités avant le jour des élections sur la base de l'adresse de la résidence permanente. Il est possible de voter dans un autre endroit avec un document spécial issu par la mairie 10 jours au moins avant l'élection. Ce genre de procédés est habituellement applicable pour les étudiants et les soldats, mais au cours des élections de 2005 il y avait des cas de vote massif par des groupes organisés et transportés en bus de ressortissants bulgares d'origine turque, résidant en Turquie. Même si le nombre total de ces « touristes électoraux » qu'on les appelait, n'est pas nécessairement si important pour influencer le résultat final, ce procédé était vu comme une tentative d'obtenir un avantage non mérité. Certains partis politiques ont déposé des projets d'amendement de la loi électorale pour interdire ce type de vote et le limiter uniquement aux bureaux de vote, organisés par les services diplomatiques à l'étranger.

Les candidats pour les élections sont nommés par les partis, les coalitions et les comités de soutien dûment enregistrés pour les élections. Les partis politiques sont enregistrés à la Cour de justice de la ville de Sofia et la Loi sur le partis politique exige maintenant au moins 5000 membres. Les comités de soutien sont aussi enregistrés devant la Cour, mais pour proposer une candidature ils doivent collecter 1000 signatures de soutien parmi les électeurs de la circonscription.

Le système électoral proportionnel appliqué en Bulgarie fut le résultat du compromis politique entre les ex-communistes et les anti-communistes – les deux entités politiques essentiels au début de la transition. La pratique d'un système mixte pour l'élections de la Grande assemblée nationale en 1990 où la moitié des 400 députés étaient élus dans des circonscriptions uninominales à deux tours fut une tentative temporaire du PSB (ex-communistes) d'obtenir un avantage sur ses rivaux de l'UFD, dont les candidats furent jugés peu connus à l'époque. Cette formule fut vite rejetée, parce que ses effets attendus étaient très limités. En même temps cette composante majoritaire au début de l'expérience démocratique postcommuniste en Bulgarie aida largement à la polarisation politique entre le PSB et l'UFD, qui collectaient ensemble jusqu'à 1999 plus que la moitié de tous les suffrages exprimés. Cette confrontation entre les « rouges » (PSB) et les « bleus » (UFD) reposait sur l'exclusion de tout compromis avec l'adversaire politique voire sur le refus de lui reconnaître une légitimité quelconque. (Todorov 2004)

De 1990 à 2001 aucun gouvernement n'était possible sans la participation d'un des deux principaux protagonistes de la transition. L'histoire politique de la Bulgarie pendant les premières 10 années de la transition postcommuniste fut marqué par l'hégémonie de ces deux acteurs. La victoire électorale du PSB en juin 1990 fut suivie par une victoire électorale minimale de l'UFD en octobre 1991. Après la crise de la nouvelle majorité un an plus tard suite de retrait du soutien politique du MDL au gouvernement de l'UFD, un gouvernement de type "grande coalition" avec le soutien du PSB fut formé en décembre 1992. En 1994, après une courte période d'opposition, le PSB revient au pouvoir en remportant largement les élections de décembre. Cette victoire s'inscrit dans une suite de "retour au pouvoir des anciens communistes" en Pologne, en Hongrie, en Lituanie. Un nouveau début de la transition postcommuniste est annoncé par l'UFD en avril 1997, quand le parti remporte des élections anticipées, qui suivirent une grave crise financière et politique mettant la fin du gouvernement du PSB.

Les élections parlementaires de 2001 étaient un véritable tournant dans la vie politique – un mouvement politique avec l'ancien roi Siméon de Saxe-Cobourg Gotha (MNSII) gagne la majorité et met en opposition les deux protagonistes politiques essentiels de la transition. Le tournant marque la fin de l'hégémonie du débat entre les ex-communistes et les anti-communistes. Quelques mois plu tard le chef des socialistes G. Parvanov gagne les élections présidentielles. C'était aussi sans précédent, parce que les élections présidentielles de 1992 et de 1996 étaient gagnées toujours par les candidats de l'UFD. Cela produisit une situation de cohabitation politique avec le premier ministre Siméon de Saxe-Cobourg Gotha. Même si les deux avaient une origine politique différente, voire opposée, cette situation marqua le début d'une réconciliation politique en Bulgarie, qui a stabilisé le processus démocratique. Le Mouvement de l'ex-roi forma sa majorité avec le Mouvement pour les droits et les libertés (MDL), le parti de la minorité turque, ce qui fut aussi sans précédant. Le MDL joua depuis 1990 un rôle important dans le processus politique, toujours profitant de la situation de « balance politique » - de lui dépendait la majorité

parlementaire en 1991 et en 1992. Mais jamais le parti ne fut accepté comme membre officiel d'une coalition gouvernementale, parce que les autres partis craignaient de perdre leur audience parmi les Bulgares ethniques. En même temps le MDL resta un parti laïque, qui adhéra en 2002 avec MNSD, membre de l'Internationale libérale.

Les élections parlementaires de 2005 ont changé encore une fois le rapport des forces. Tout en donnant priorité au PSB, elles n'ont pas fait sortir un vainqueur majoritaire. Pour la première fois dans l'histoire récente de la Bulgarie post-communistes sept partis et coalitions politiques sont entrés au parlement (avant cette élections il y avait entre 3 et 5 groupes politiques) : le PSB, le MNSD le MDL, l'Union nationale bulgare (UNB issue de la coalition entre une fraction de l'UDF, l'Union agrarienne et le VMRO – parti nationaliste modéré), l'UFD et les Démocrates pour une Bulgarie forte (DBF – le parti de l'ancien chef de l'UDF et premier ministre avant 2001 I. Kostov), ainsi que le parti ultranationaliste d'extrême droite « Ataka ». Dans cet émiettement de l'espace politique une seule coalition était possible, et pourtant formée après de longues négociations, entre le PSB, le MDL et le MNSD. Ainsi l'ex-roi s'est retrouvé dans la coalition gouvernementale avec les ex-communistes, le MDL aussi pour la première fois depuis 1990 s'est retrouvé en coalition avec le PSB, ce qui peut être vu aussi comme un signe de réconciliation politique et de changement majeur. Les élections présidentielles de 2006 firent aussi une nouveauté – la réélection de G. Parvanov avec le soutien massif du MDL, l'arrivée en second du chef du parti ultranationaliste « Ataka » ainsi que l'effondrement de la droite. Cette situation marque un nouveau cycle politique en Bulgarie.

Élections parlementaires (1990-2006)

Année	1990		1991		1994	
	Nombre total		Nombre total	%	Nombre total	%
Inscrits	6,990,372	—	6,790,006	—	6,997,954	—
Votants	6,333,334	90,6	5,669,570	83,5	5,264,610	75,2
Blanc et nuls	208,833	3,3	128,727	2,3	62,545	1,2
Exprimés	6,124,501	100,0	5,540,843	100,0	5,202,065	100,0
BBB	—	—	73,379	1,3	245,951	4,7
BNRP	3,827	0,1	—	—	—	—
BZNS-NP	—	—	190,446	3,4	—	—
BZNS	491,597	8,0	214,031	3,9	—	—
PSB	2,887,766	47,2	1,836,050	33,1	2,258,212	43,4
DAR	—	—	—	—	196,995	3,8
MDL	368,929	6,0	418,341	7,6	282,711	5,4
OPT	36,668	0,6	—	—	—	—
UFD	2,217,798	36,2	1,903,569	34,4	1,254,465	24,1
UFD-libéraux	—	—	155,903	2,8	—	—
UFD-centre	—	—	177,295	3,2	—	—
NS	—	—	—	—	338,427	6,5
Autres	117,916	1,9	571,829	10,3	625,304	12,0

Année	1997		2001		2005	
	Nombre total	%	Nombre total	%	Nombre total	%
Inscrits	6,895,764	—	6,916,151	—	6,778,080	—
Votants	4,291,264	62,2	4,608,128	66,6	3,747,823	55,3
Blanc et nuls	35,963	0,8	39,937	0,9	99,631	2,7
Exprimés	4,255,301	100,0	4,568,191	100,0	3,648,192	100,0
Ataka	—	—	—	—	296,848	8,1
BNS (SSD, BZNS-NS, VMRO)	—	—	—	—	189,268	5,2
PSB	939,308	22,1	783,372	17,1	1,129,196	31,0
BBB	209,796	4,9	17,341	0,4	—	—
Gerg.-VMRO	—	—	165,981	3,6	—	—
MDL	323,429	7,6	340,395	7,5	467,400	12,8
DSB	—	—	—	—	234,788	6,4
BEL (BSD)	234,058	5,5	44,975	1,0	47,298	1,3
MNSD	—	—	1,952,513	42,7	725,314	19,9
NV	—	—	—	—	107,758	3,0
UFD	2,223,714	52,3	830,338	18,2	280,323	7,7
Autres	324,996	7,6	433,276	9,5	169,999	4,7

Élections présidentielles (1992-2006)

1992	Nombre total %		Nombre total %	
	I tour		II tour	
Inscrits	6,817,914	—	6,859,318	—
Votants	5,140,449	75,4	5,204,231	75,9
Blanc et nuls	49,270	1,0	22,387	0,4
Exprimés	5,091,179	99,0	5,181,844	99,6
Jelio Jeleu (UFD)	2,261,913	44,4	2,726,766	52,6
Velko Valkanov (PSB)	1,546,843	30,4	2,438,294	47,1
George Gantchev (BBB)	853,044	16,8	—	—
Autres	411,969	8,1	—	—

1996	Nombre total %		Nombre total %	
	I tour		II tour	
Inscrits	6,837,737	—	6,834,538	—
Votants	4,317,161	63,1	4,215,145	61,7
Blanc et nuls	28,662	0,7	25,412	0,6
Exprimés	4,288,499	99,3	4,189,733	99,4
Petar Stoyanov (UFD)	1,889,825	44,1	2,502,517	59,7
Ivan Marazov (PSB)	1,158,204	27,0	1,687,242	40,3
George Gantchev (BBB)	937,686	21,9	—	—
Alexander Tomov (BEL)	135,517	3,2	—	—
Autres	302,785	7,1	—	—

2001	Nombre total %		Nombre total %	
	I tour		II tour	
Inscrits	6,847,422	—	6,889,638	—
Votants	2,850,297	41,6	3,784,036	54,9
Blanc et nuls	12,596	0,4	8,917	0,2
Exprimés	2,837,701	99,6	3,775,119	99,8
Georgi Parvanov (PSB)	1,031,587	36,4	2,039,261	54,0
Petar Stoyanov (UFD)	990,998	34,9	1,719,929	45,6
Bogomil Bonev (indép.)	547,005	19,3	—	—
Reneta Indjova (indép.)	139,556	4,9	—	—
George Gantchev (BBB)	95,759	3,4	—	—
Autres	31,560	1,1	—	—

2006	Nombre total %		Nombre total %	
	I tour		II tour	
Inscrits	6,450,920	—	6,445,260	—
Votants	2,856,731	44,3	2,757,441	42,8
Blanc et nuls	77,350	2,7	57,566	0,2
Exprimés	2,779,381	97,3	2,699,875	97,9
Georgi Parvanov (PSB)	1,780,119	64,0	2,050,488	75,9
Volen Siderov (Ataka)	597,175	21,5	649,387	24,1
Nedeltcho Beronov (UFD et DSB)	271,078	9,8	—	—
Georgi Markov	75,478	2,7	—	—
Autres	55,531	2,0	—	—

4. La balance des pouvoirs : contrôle constitutionnel et démocratie directe.

La balance des pouvoirs est apparue comme un principe constitutionnel important dans le débat sur la Constitution de 1991. La volonté des constituants était de créer un système sans monopole sur le pouvoir et sans une centralisation excessive, permettant à un acteur politique de s'emparer de tous les leviers du pouvoir. Cette volonté s'inscrivait évidemment dans la perspective de mettre fin au monopole du PC dans un régime constitutionnel communiste, qui ne reconnaissait pas la division des pouvoirs et leur balance, mais était construit sur la base du « centralisme démocratique », où les instances du parti contrôlaient à tous les niveaux les institutions de l'État, subordonnées dans une logique d'hierarchie.

La balance des pouvoirs était vue par les constituants comme une division et une autonomie bien définie des trois principales institutions : le parlement, le gouvernement et la Cour de justice. Même si la Bulgarie postcommuniste fut proclamée « république parlementaire », la Constitution essaie de ne pas permettre la toute puissance de l'Assemblée nationale en créant un certain nombre de limites pour son pouvoir. La figure de la Convention de l'époque de la révolution française, vue comme une assemblée avec une puissance illimitée, était souvent utilisée dans le débat au sein de la Grande assemblée nationale en 1990-1991. Il s'agissait de limiter une assemblée unicamérale par un dispositif constitutionnel complexe : avec le contrôle de la constitutionnalité exercé par la Cour constitutionnelle et les pouvoirs du

Président de la République (plus spécialement le droit du veto suspensif et sa capacité d'initier un référendum). Pourtant ces mesures eurent un effet limité sur les pouvoirs de l'Assemblée.

La Cour constitutionnelle est composée de 12 membres, dont un tiers est élu par le parlement, un tiers nommé par le président de la république et un tiers élu par les assemblées des juges de la Cour suprême de cassation et de la Cour suprême administrative. Le mandat non renouvelable de ses membres est limité à 9 ans, ce qui est largement plus étendu que le mandat d'un parlementaire (4 ans) ou le mandat du président de la république (5 ans). Tous les trois ans il y a un renouvellement d'un mandat de chacune des quotas dans la Cour constitutionnelle. La composition de la Cour constitutionnelle fut toujours un objet de compétition politique. Depuis sa création en 1991 et même si les membres de la Cour ne doivent pas manifester leurs affinités politiques et ne peuvent pas être adhérents dans un parti politique, l'UFD y avait une prépondérance politique. De 1990 à 2001 ce parti détenait le poste du président de la république, il avait une majorité parlementaire en 1991-1992, le moment de l'élection du quota parlementaire initiale de la Cour constitutionnelle, ainsi, pour des raisons similaires, l'UFD avait une influence forte au sein des deux Cours suprêmes (de cassation et administrative) en 1991-1992. Le renouvellement en 1994, 1997, 2000 et 2004 n'apporta pas de changement important dans le rapport des forces politiques au sein de la Cour constitutionnelle, souvent vue par l'opinion comme un corps représentatif et pas comme un collège professionnel juridique avec une autorité indiscutable. Les nominations des juges constitutionnelles furent toujours un sujet de polémiques politiques et de négociation entre les partis. Cette situation donna lieu à une utilisation politique de la Cour constitutionnelle, saisie souvent pour résoudre un désaccord au sein de la classe politique.

La Cour constitutionnelle peut être saisie par une cinquième des députés de l'Assemblée nationale (58 députés), le président de la république, le procureur général et les deux Cours suprêmes. Les citoyens n'ont pas le droit de s'adresser à la Cour à titre privé. Cela dit, la Cour fut saisie principalement dans des cas de litiges au sein de l'Assemblée nationale (souvent par les partis de l'opposition) ou en cas de controverses entre le président de la république et la majorité gouvernementale.

Avec cette pratique d'arbitrage politique, la Cour constitutionnelle de plus en plus acquit une certaine autonomie et indépendance par rapport aux partis politiques, tout en devenant plus solidaire avec la corporation des juges du système judiciaire. Au cours des cinq dernières années la Cour constitutionnelle fut saisie principalement au sujet des amendements de la Constitution qui touchaient le statut du système judiciaire. Et dans beaucoup de cas elle s'est prononcée en fonction des intérêts de magistrats surtout quand il s'agissait de limiter leur autonomie. (cf. Karasimeonov 2001).

Une des particularités du système constitutionnel en Bulgarie est la très forte autonomie de la magistrature, où les nominations, la promotion et les sanctions des juges et des procureurs sont dans l'apanage exclusif du Conseil suprême de la justice (Haut conseil de la magistrature). Composé par 25 membres, dont 11 élus par l'Assemblée nationale et 11 autres – par les assemblées des juges des deux Cours suprêmes et des procureurs des deux procuratures suprêmes, ce Conseil devint très autonome et pratiquement hors de tout contrôle institutionnel. Cette autonomie eut comme résultat des divers cas de controverse entre le Ministère de la justice et le Conseil au sujet de sanctions de magistrats, soupçonnés de corruption. La Constitution

établit le principe de l'immuabilité des magistrats. Le Conseil suprême de la justice est le seul organe, ayant le pouvoir de lever l'immunité des magistrats pour entamer des procédures d'instruction judiciaire contre ceux, qui étaient soupçonné de comportement criminel, ce qui dans certains cas de graves infractions par certains juges et procureurs devenait une entrave majeure pour la justice. L'opinion publique, comme résultat, devenait très critique envers la justice toute entière.

L'esprit de solidarité corporative, qui s'instaura progressivement au sein du système judiciaire, ainsi que la pratique courante pour les chefs du système judiciaire de passer d'un poste supérieur à un autre au sein du système après avoir terminé un mandat limité en 7 ans, produisit en effet une pérennisation de certains hauts magistrats au niveau de la direction du système judiciaire, ce qui dans beaucoup de cas entrava sérieusement les réformes de la justice bulgare en vu de l'adhésion à l'Union européenne. D'ailleurs dans la plupart des cas les impulsions pour introduire des réforme au sein du système judiciaire venaient de la part de la Commission européenne ces quelques dernières années.

Les pouvoirs du président de la république furent aussi conçus comme une limitation du pouvoir de l'Assemblée et des la majorité parlementaire. À part son pouvoir de saisir la Cour constitutionnelle pour s'imposer sur la majorité parlementaire au cas d'une divergence, le président de la république recourt souvent au veto suspensif. Dans la plupart des cas ce veto ne fait que ralentir l'adoption d'une loi, mais cette initiative souvent entame un débat public important. Le veto présidentiel fut utilisé comme un moyen politique pour faire pression sur la majorité, mais aussi pour manifester l'autonomie et l'identité politique du président.

Le recours au référendum est inscrit comme possibilité dans la Constitution, mais ne fut jamais utilisé pendant la transition postcommuniste. En effet selon le texte constitutionnel et la loi sur les référendums il s'agit de référendums obligatoires sur des questions qui sont dans la compétence du parlement. En même temps il n'est pas admis de tenir un référendum sur les questions de la compétence de la Grande assemblée nationale (l'Assemblée constituante), ainsi que de l'apanage de la Cour constitutionnelle et de la cour de justice. Cette disposition interdit aussi un référendum sur un amendement constitutionnel. La décision pour organiser un référendum est prise par l'Assemblée nationale. Le référendum peut être initié par le président de la République, par le gouvernement ou par un quart des membres du parlement (60 députés). Il est reconnu valide si la participation est au moins 50% des électeurs inscrits. Si on n'arrive pas à acquérir une majorité, on ne peut pas organiser un autre référendum sur le même sujet avant trois ans.

Mais pendant toute la période de la transition postcommuniste aucun référendum n'était organisé, même s'il y avait des propositions dans l'opinion. Des référendums étaient demandés par certains partis au sujet de l'adhésion de la Bulgarie à l'OTAN en 2004 et à l'UE en 2007. Pour l'OTAN le gouvernement à l'époque de Siméon de Saxe-Cobourg-Gotha ne voulut pas entamer une procédure référendaire en s'appuyant sur l'existence d'un consensus politique très large au sein de la classe politique et aussi dans l'opinion. Au sujet de l'adhésion à l'UE, le gouvernement hésita à cause du calendrier électoral national – en 2005 il y avait des élections parlementaires et en 2006 – une élection présidentielle.

À par les référendums une autre institution politique sert en Bulgarie à balancer le pouvoir – la Grande assemblée nationale (GAN). Elle est conçue par les constituants comme une assemblée destinée à résoudre des problèmes constitutionnels

majeurs, comme l'organisation et la structure de l'État, le régime politique, le territoire du pays etc. Au début cette institution, inspirée par la Constitution de Tarnovo de 1878, fut imaginée comme une entrave au retour de la monarchie, parce que au tout début de la transition postcommuniste cette alternative paraissait souvent dans le débat politique. La GAN, composée par 400 députés élus par les mêmes règles que les députés au parlement, doit être dissoute après avoir fini son travail, qui est limité au sujet, sur lequel elle est convoquée. Mais la constitution permet à la GAN de travailler comme une Assemblée nationale ordinaire dans des cas urgents. Ce dispositif met dans les mains de la GAN un pouvoir très important, car aucune autre institution ne peut la limiter, puisqu'elle est le pouvoir constituant : elle peut modifier la Constitution est en pratique personne n'est capable de l'arrêter si elle décide de se prononcer sur une question, qui n'était pas au préalable posé lors de son élection.

L'hypothèse de convoquer une Grande assemblée nationale fut discutée lors des débats au sujet de la réforme institutionnelle de la justice en Bulgarie en 2001-2005 en vue de l'adhésion du pays à l'UE. Les procédures judiciaires lentes, les revendications pour une justice plus efficace furent à la base de plusieurs projets d'amendements constitutionnels, qui touchaient le système judiciaire et tendaient de le faire plus transparent, plus efficace et moins corrompu. Cela touchait plusieurs principes constitutifs, certains étant de l'apanage de la GAN, notamment le transfert de l'instruction judiciaire (autonome selon la Constitution) au sein du Ministère de l'intérieur. La Cour constitutionnelle s'est prononcée contre la proposition de résoudre le problème par l'Assemblée nationale, qui, elle aussi, peut voter des amendements à la Constitutions, sauf ceux, qui touchent l'organisation du pouvoir. Le transfert de l'instruction judiciaire fut déclaré de l'apanage de la GAN. Mais les partis politiques sont très réticents à la convocation de la GAN, parce que celle-ci est pratiquement incontrôlable et tout puissante. C'est pourquoi dans le débat constitutionnel qui accompagnait les négociations pour l'adhésion à l'UE certains juristes proposèrent un amendement, qui supprime la GAN comme institution. Naturellement une telle décision resta hypothétique, parce que seulement une GAN pourrait la voter. Les partis de l'opposition de droite (surtout le DSB) étaient les plus actifs adeptes de la convocation de la GAN, parce qu'il y voyaient en effet une possibilité des élections anticipées, qui pourraient hypothétiquement mettre fin à la majorité du MNSD arrivé au pouvoir en 2001 après avoir infligé une défaite électorale humiliante à la droite.

Le système politique bulgare construit depuis 1990 dans un long processus de débats, de compromis et de confrontation politiques, est maintenant plutôt stable. Ces grandes structures ne sont pas mises en question par les acteurs politiques. Ce consensus fondamental au sujet des bases de l'organisation de la politique en Bulgarie est paraît-il la raison pour l'apparition récemment des acteurs politiques populistes, qui jouent sur les réticences du grand public envers cette entente entre les différents partis de la classe politique, jugée comme « une conjuration des élites au dépens du peuple », si on reprend la rhétorique populiste. Le populisme devient un des défis majeurs du système politique en Bulgarie, ainsi que le désengagement citoyen, qui marque ces dernières années le processus politique (cf. Todorov 2006; Klingemann, Fuchs, Zelionka 2006).

Acronymes

BBB	Business bloc bulgare, dont le chef est George Gantchev.
BEL	Balgarska evrolevitza (Euro gauche bulgare). Avant 1997 le parti avait le nom de GOR (Grajdansko obedinenie za republikata – Alliance civique pour la république), DAR (Demokratitchna alternativa za republikata – Alternative démocratique pour la république) en 1994-1995 et après 2001 prend le nom de BSD (Balgarska sotzialdemokratzia – Social-démocratie bulgare).
BNS	Balgarski naroden saiuz (Union populaire bulgare). C’est une coalition en 2005 entre SSD, BZNS-NS et VMRO.
PSB	Parti socialiste bulgare. Issu en 1990 du Parti communiste.
BZNS	Balgarski zemedelski naroden saiuz (Union agrarienne populaire bulgare).
BZNS-NP	BZNS-Nikola Petkov (Union agrarienne populaire bulgare – Nicolas Petkov). Parti agrarien anticommuniste.
BZNS-NS	BZNS-Naroden saiuz (Union agrarienne populaire bulgare – Union populaire). Résultat de la recomposition du BZNS et du BZNS-NP.
DP	Demokraticheska partija (Parti démocrate). Participe dans l’UFD de 1990 à 1994.
MDL	Mouvement pour les droits et les libertés. Représente la minorité turque en Bulgarie depuis 1989.
DSB	Demokrati za silna Balgaria (Démocrates pour une Bulgarie forte). Ils quittent SDS en 2003.
Gerg	Gergiovden (St. George). Petit parti libéral.
MNSD	Mouvement National Siméon II.
NV	Novoto vreme (Temps nouveaux)
OPT	Otechestvena partija na truda (Parti patriotique du travail), allié au PSB en 1990-1991. Nationaliste et anti-MDL.
UFD	Union des forces démocratiques. Coalition anticommuniste, transformée en parti en 1998.
UFD-libéraux	UFD-libéraux. Après le divorce en 1991, quand les verts et les libéraux quittent la coalition UFD.
UFD-centre	UFD-centre. Après le divorce en 1991, quand les sociaux-démocrates et les agrariens quittent la coalition UFD.
SSD	Sajuz na svobodnite demokrati (Union démocrates libres). Ils quittent l’UFD en 2003.
VMRO	Vatreshna makedonska revoljutzionna organizatzija (Organisation Macédonienne révolutionnaire interne). Parti du nationalisme bulgare modéré, ayant ces origine du début du 20 ^e siècle.

Bibliographie

- Aarebrot F., Berglund S., Vogt H., Karasimeonov, G. (2001), *Challenges to Democracy, Eastern Europe Ten Years after the Collapse of Communism*, (together with), London, Elgar
- Bliznashki, G. (1995). *Parlamentarnoto upravlenie v Bulgaria* (Le gouvernement parlementaire en Bulgarie). Sofia: Sofia University Press.
- Capedevielle J., Rey H., Todorov A. (1994) “La Bulgarie: la difficile émergence d'un système partisan pluraliste. ” In: *Cahiers internationaux de sociologie*, Automne 1994.
- Dainov, E. (1996). “Transition agenda: A Stop-go Modernization”, in *Transition Papers 1 3*, Bulgaria in Transition: Three Viewpoints, Sofia: Center for Social Practices.
- De Waele J.-M. (2002) *Partis politiques et démocratie en Europe centrale et orientale*. Éditions de l'Université libre de Bruxelles.
- Dimitrova B. (1996) “La transition bulgare à la démocratie”.- In: *Revue internationale de politique comparée*, vol.3, avril 1996.
- Frison-Roche, Fr. (2005) *Le « modèle semi-présidentiel » comme instrument de la transition en Europe post-communiste*. Bruylant, Bruxelles.
- Genov N. and Krasteva A. (ed.) *Recent Social Trends in Bulgaria*.- McGill's-Queen's University Press.
- Gueorgieva P. (sous la réd. de) (2001) *La Bulgarie et l'intégration européenne*. *Transition*, Vol XLII – 2001 no.1.
- Kalinova E., I.Baeva. *Bulgarskite prehodi* (Les transitions bulgares). Sofia, Éd. Paradigma, 2002.
- Karasimeonov, G. (1995). “Bulgaria's new party system”. In: G. Pridham & P.G.Lewis /eds./, *Stabilizing fragile democracies*. London: Routledge.
- Karasimeonov, G. (1996). “The legislature in post-communist Bulgaria”, in: D.Olson & P.Norton /eds./, *The new parliaments of Central and Eastern Europe*. London: Frank Cass pp. 29-59
- Karasimeonov, G. (1998). “Bulgaria”. In: *The Handbook of Political Change in Eastern Europe*, Ed. S. Berglund a.o., Cheltenham, Elgar.
- Karasimeonov, G. (Ed. by) (1993) *The 1990 Elections to the Bulgarian Grand National Assembly and the 1991 Elections to the Bulgarian national Assembly*. Analyses. Documents and Data. Sigma.
- Klingemann H.-D., Fuchs D., Zelionka J. (eds.) (2006) *Democracy and Political Culture in Eastern Europe*. Routledge.
- Kolarova, R., Dimitrov, D. (1995). “Tourtable talks in Bulgaria”. In: J. Elster (ed.), *The tourtable talks and the breakdown of communism*. Chicago: The University of Chicago Press. , pp. 178-213
- Krasteva A., A.Todorov (sous la réd. de) (2004) *Conflits, confiance, démocratie*. Sofia, Nouvelle université bulgare.

Krasteva A., A.Todorov (sous la réd. de) (2006) *Bulgarie et Roumanie: modernisation, démocratisation, européisation*. Sofia, Nouvelle université bulgare.

National Democratic Institute for International Affairs (1992). *The New Democratic Frontier: A Country by Country Report on Elections in Central and Eastern Europe*.

National Democratic Institute for International Affairs, International republican institute (1995). *The October 13, 1991 Legislative & Municipal Elections in Bulgaria*.

Todorov A. (1999) *The Role of the Parties in Accession to European Union*.- Sofia, Center for the Study of Democracy.

Todorov A. (2001) "Bulgarie". In: Perrineau P., Reynier D. (sous la dir.) *Dictionnaire du vote*. Paris.

Todorov A. (2003) *Bulgarie : de la transition à la réconciliation*. In : *Espaces de libertés*. Magazine du Centre d'Action Laïque. Bruxelles, Février 2003.

Todorov A. (2004) "Un clivage centré sur le passé communiste". In : De Waele J.-M. (édité par) *Les clivages politiques en Europe centrale et orientale*. Éditions de l'université de Bruxelles, p.257-269.

Todorov A. (2006) *Les élections législatives bulgares de 2005*. *La Nouvelle Alternative*, vol.21, No.68.

Ressources Internet

Assemblée nationale de la République de Bulgarie, site officiel, www.parliament.bg

ATAKA, site officiel, www.ataka.bg

BSP, site officiel, www.bsp.bg

BZNS-NS, site officiel, www.bzns-ns.bg

Democracy traditions foundation (résultats des élections en Bulgarie), www.math.bas.bg/dt/

DPS, site officiel, www.dps.bg

DSB, site officiel, www.dsb.bg

SDS, site officiel, www.sds.bg

SSD, site officiel, www.ssd.bg

VMRO, site officiel, www.vmro.bg

ANNEXE

Élections parlementaires (1990-2006)

Année	1990		1991		1994	
	Nombre total		Nombre total	%	Nombre total	%
Inscrits	6,990,372	—	6,790,006	—	6,997,954	—
Votants	6,333,334	90,6	5,669,570	83,5	5,264,610	75,2
Blanc et nuls	208,833	3,3	128,727	2,3	62,545	1,2
Exprimés	6,124,501	100,0	5,540,843	100,0	5,202,065	100,0
BBB	—	—	73,379	1,3	245,951	4,7
BNRP	3,827	0,1	—	—	—	—
BZNS-NP	—	—	190,446	3,4	—	—
BZNS	491,597	8,0	214,031	3,9	—	—
BSP	2,887,766	47,2	1,836,050	33,1	2,258,212	43,4
DAR	—	—	—	—	196,995	3,8
DPS	368,929	6,0	418,341	7,6	282,711	5,4
OPT	36,668	0,6	—	—	—	—
SDS	2,217,798	36,2	1,903,569	34,4	1,254,465	24,1
SDS-libéraux	—	—	155,903	2,8	—	—
SDS-centre	—	—	177,295	3,2	—	—
NS	—	—	—	—	338,427	6,5
Autres	117,916	1,9	571,829	10,3	625,304	12,0

Année	1997		2001		2005	
	Nombre total	%	Nombre total	%	Nombre total	%
Inscrits	6,895,764	—	6,916,151	—	6,778,080	—
Votants	4,291,264	62,2	4,608,128	66,6	3,747,823	55,3
Blanc et nuls	35,963	0,8	39,937	0,9	99,631	2,7
Exprimés	4,255,301	100,0	4,568,191	100,0	3,648,192	100,0
Ataka	—	—	—	—	296,848	8,1
BNS (SSD, BZNS-NS, VMRO)	—	—	—	—	189,268	5,2
BSP	939,308	22,1	783,372	17,1	1,129,196	31,0
BBB	209,796	4,9	17,341	0,4	—	—
Gerg.-VMRO	—	—	165,981	3,6	—	—
DPS	323,429	7,6	340,395	7,5	467,400	12,8
DSB	—	—	—	—	234,788	6,4
BEL (BSD)	234,058	5,5	44,975	1,0	47,298	1,3
NDSV	—	—	1,952,513	42,7	725,314	19,9
NV	—	—	—	—	107,758	3,0
SDS	2,223,714	52,3	830,338	18,2	280,323	7,7
Autres	324,996	7,6	433,276	9,5	169,999	4,7

Répartition des sièges à l'Assemblée nationale (1990-2005)

Année	1990		1991		1994		
	Sièges	%	Sièges	%	Sièges	%	
	400		100	240	100	240	100
BZNS	16	4,0	—	—	—	—	—
BBB	—	—	—	—	—	15	6,3
BSP	211	52,8	106	44,2	125	52,1	52,1
DPS	23	5,8	21	8,8	15	6,3	6,3
OPT	2	0,5	—	—	—	—	—
NS	—	—	—	—	—	18	7,5
SDS	144	36,0	110	45,8	69	28,8	28,8
Autres	3	0,8	—	—	—	—	—

Année	1997		2001		2005		
	Sièges	%	Sièges	%	Sièges	%	
	240		100	240	100	240	100
Ataka	—	—	—	—	—	21	8,8
BBB	12	5,0	—	—	—	—	—
BNS	—	—	—	—	—	13	5,4
BSP	58	24,2	48	20,0	82	34,2	34,2
BEL	14	5,8	—	—	—	—	—
DPS	19	7,9	21	8,8	34	14,2	14,2
DSB	—	—	—	—	—	17	7,1
NDSV	—	—	120	50,0	53	22,1	22,1
SDS	137	57,1	51	21,3	20	8,3	8,3

Élections présidentielles (1992-2006)

1992	Nombre total %		Nombre total %	
	I tour		II tour	
Inscrits	6,817,914	—	6,859,318	—
Votants	5,140,449	75,4	5,204,231	75,9
Blanc et nuls	49,270	1,0	22,387	0,4
Exprimés	5,091,179	99,0	5,181,844	99,6
Jelio Jeleu	2,261,913	44,4	2,726,766	52,6
Velko Valkanov	1,546,843	30,4	2,438,294	47,1
George Gantchev	853,044	16,8	—	—
Autres	411,969	8,1	—	—

1996	Nombre total %		Nombre total %	
	I tour		II tour	
Inscrits	6,837,737	—	6,834,538	—
Votants	4,317,161	63,1	4,215,145	61,7
Blanc et nuls	28,662	0,7	25,412	0,6
Exprimés	4,288,499	99,3	4,189,733	99,4
Petar Stoyanov	1,889,825	44,1	2,502,517	59,7
Ivan Marazov	1,158,204	27,0	1,687,242	40,3
George Gantchev	937,686	21,9	—	—
Alexander Tomov	135,517	3,2	—	—
Autres	302,785	7,1	—	—

2001	Nombre total %		Nombre total %	
	I tour		II tour	
Inscrits	6,847,422	—	6,889,638	—
Votants	2,850,297	41,6	3,784,036	54,9
Blanc et nuls	12,596	0,4	8,917	0,2
Exprimés	2,837,701	99,6	3,775,119	99,8
Georgi Parvanov	1,031,587	36,4	2,039,261	54,0
Petar Stoyanov	990,998	34,9	1,719,929	45,6
Bogomil Bonev	547,005	19,3	—	—
Reneta Indjova	139,556	4,9	—	—
George Gantchev	95,759	3,4	—	—
Autres	31,560	1,1	—	—

2006	Nombre total %		Nombre total %	
	I tour		II tour	
Inscrits	6,450,920	—	6,445,260	—
Votants	2,856,731	44,3	2,757,441	42,8
Blanc et nuls	77,350	2,7	57,566	0,2
Exprimés	2,779,381	97,3	2,699,875	97,9
Georgi Parvanov	1,780,119	64,0	2,050,488	75,9
Volen Siderov	597,175	21,5	649,387	24,1
Nedeltcho Beronov	271,078	9,8	—	—
Georgi Markov	75,478	2,7	—	—
Autres	55,531	2,0	—	—

Liste des Chef d'État 1989 - 2005

Chef d'État	Années	Remarque
Petar Mladenov	1989-1990	Président du Conseil d'État et Président de la République après 1990.
Jelio Jeleu	1990-1996	Élu par l'Assemblée nationale en 1990 et réélu en 1992 aux élections générales.
Petar Stoyanov	1996-2001	Élu avec le soutien de l'UFD (CDC).
Georgi Parvanov	2001-2006	Élu avec le soutien du PSB (BSP).
Georgi Parvanov	2006-	Réélu avec le soutien du PSB (BSP) et DPS.

Liste des Premiers ministres 1989 - 2005

Premiers ministres	Années	Remarques
Georgi Atanasov	1986-1990	Communiste. Démissionne, remplacé par un gouvernement de transition.
Andrey Lukanov	1990	BKP / BSP. Deux gouvernements consécutifs. Démissionne.
Dimitar Popov	1990-1991	Non partisan avec des ministres du BSP et du CDC. Remplacé après élections remportées par le CDC.
Filip Dimitrov	1991-1992	CDC. Démissionne.
Lyuben Berov	1992-1994	Non partisan, supporté par le DPS, le BSP et certaines fractions du CDC. Démissionne.
Reneta Indzhova	1994-1995	Gouvernement ad interim.
Zhan Vienov	1995-1997	BSP. Démissionne.
Stefan Sofiyanski	1997	Gouvernement ad interim.
Ivan Kostov	1997-2001	CDC. Défaite électorale.
Simeon de Saxe-Cobourg-Gotha	2001-2005	NDSV et DPS. Défaite électorale.
Sergey Stanishev	2005-	BSP, NDSV, DPS.